



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MARS 2022

DELIBERATION N° 2022-010

Objet :
Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Croix Rouge

Rapporteur : M. le Maire

Commission finances :

Convocation : 3 mars 2022

Pièce(s) jointe(s) :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	20
Votants	26

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le :

14 / 03 / 2022

Publiée le :

15 / 03 / 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 09 mars 2022 à 19h30, en séance publique, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ; C. BASTOUL ; C. BOUETARD ; F. DA SILVA ; H. DAVY ; A. ELMESBAHI ; B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; A. FICHE ; S. JAUBERTY ; H. KERIVEL ; I. LAFAYE ; C. MARTIN ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ; P. WITTERKETH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ; M. POINSE ; J-P. RICAUD.

Absents représentés :

A. BELLANGER donne pouvoir à C. MARTIN ; D. DJENAI DI donne pouvoir à F. DA SILVA ; I. DOGBO donne pouvoir à M. PROVOTAL ; P. UTEGINE MWANA donne pouvoir à B. ESTREMANHO ; E. ZUCCHINI donne pouvoir à A. ELMESBAHI ; M. JARDAT donne pouvoir à F. DHONDT

Absent(s) excusé(s) et non représenté(s) : S. BIBARD

Secrétaire de séance : Annie FICHE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

VU l'appel aux dons de la Croix Rouge pour venir en aide au peuple Ukrainien,

CONSIDERANT l'aide du Secours Populaire Français apporté aux Ukrainiens,

CONSIDERANT que la Municipalité souhaite participer à cet élan de solidarité internationale.

Sur proposition du Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à la Croix Rouge
- **DIT** que le montant est inscrit au BP 2022 sur le chapitre 65 article 6574.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Villiers-sur-Orge, le 09 mars 2022

Le Maire,

Gilles FRAYSSE